



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
VENDREDI 4 NOVEMBRE 2016



**Les présents**

*Le Comité Directeur*

Philippe Nerrière	Président
Thierry Roche	Secrétaire
Samuel Flageul	Trésorier
Carine Chevereau	Vice-Présidente
Jean-Luc Lesieur	Directeur Technique
Sophie Roche	Responsable du matériel
Patrick Haemmerlé	Adjoint au matériel
Evelyne Le Corfec	Secrétaire adjoint
Jean-Pierre Brulé	Responsable NAP/NEV

*Les invités*

Alain Venot	Maire de Châteaudun représenté par André Galerne, Conseiller municipal délégué aux sports
Bernard Nowak	Président du Comité Régional Centre Val-de-Loire de la FFESSM représenté par Pascal Marc, Vice-Président du Comité Régional
Alain Coulangeon	Président du Comité Départemental Eure-et-Loir de la FFESSM représenté par Thierry Roche, Secrétaire du CODEP 28 FFESSM
Eric Valette	Responsable de la section Audiovisuelle du Subaquatique Dunois

**Les absents excusés**

Nicole Petit	Conseillère municipale déléguée aux associations et aux animations
--------------	--

Ouverture de séance à 20h30

Nombre d'électeurs (adhérents à jour de leur dossier d'inscription)	80
Nombre de votants présents à l'Assemblée ou ayant donné procuration	42

## **INTRODUCTION DU PRÉSIDENT**

Le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il rappelle que cette Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée afin d'adopter de nouveaux statuts et un nouveau règlement intérieur pour l'association.

En effet, le club a été créé en 1977, et les statuts de l'époque ont subi des modifications mineures en 1994, portant essentiellement sur le changement de siège social de l'association.

Il est temps d'actualiser ces règles qui régissent la vie de l'association.

Tous les adhérents ont reçu les projets de statuts et de règlement intérieur par e-mail.

## **LES NOUVEAUX STATUTS DE L'ASSOCIATION**

La base de travail du Comité Directeur qui propose le projet est les statuts de la FFESSM.

Un choix a été fait de maintenir des élections partielles annuelles par tiers plutôt que selon un calendrier olympique.

Aucune question n'a été soulevée par l'assemblée.

Mise au vote à main levée :

Le projet de statuts proposé par le Comité Directeur est adopté à l'unanimité.

## **LE NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION**

Le Président présente les modifications apportées par rapport au règlement intérieur actuel.

Aucune question n'a été soulevée par l'assemblée.

Mise au vote à main levée :

Le projet de règlement intérieur proposé par le Comité Directeur est adopté à l'unanimité.

Le Président clôture l'Assemblée Générale Extraordinaire à 20h40.

**Philippe NERRIERE**  
Président

**Thierry ROCHE**  
Secrétaire

**Samuel FLAGEUL**  
Trésorier